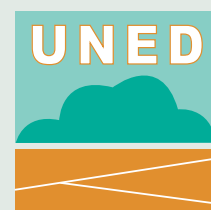




Gérer les déchets pour préserver l'environnement





Des professionnels **au service de l'environnement**

Depuis 1972, l'UNED regroupe des entreprises intervenant dans la gestion des déchets inertes, ménagers et dangereux, qu'il s'agisse d'installations de regroupement, de tri, de valorisation et de traitement ou de centres d'enfouissement techniques accueillant des déchets ultimes.

Sa politique, fondée sur l'affirmation d'une nécessaire compatibilité entre protection de l'environnement et gestion des déchets, s'articule autour de deux principes fédérateurs : l'équité pour tous (appliquer une même réglementation à toutes les installations de même nature) et la qualité (promouvoir, sans concession, le professionnalisme et la responsabilisation des acteurs de la filière).

L'UNED est particulièrement attentive au progrès technique qu'elle incite à mettre en œuvre, selon 3 axes inspirés du développement durable :

- sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des sites ;
- protection maximale de l'environnement ;
- performance économique des activités.

L'UNED développe des méthodes de travail garantissant la transparence de ses actions et la réactivité auprès de ses partenaires. Elle donne à chacun de ses adhérents la possibilité d'être entendu et écouté.

Une force de proposition auprès des interlocuteurs institutionnels :

- ***Ministère de l'Environnement***
- ***Ministère de l'Équipement***
- ***Ministère de l'Industrie***
- ***Associations de protection de l'environnement***
- ***Collectivités territoriales***
- ***Elus locaux***
- ***Pouvoirs publics***
- ***Organismes publics***
- ***Fédérations professionnelles***



4 pôles de compétences

La négociation

L'UNED, acteur de la réglementation

Grâce à sa connaissance du terrain et à l'expérience de ses adhérents, l'UNED participe à toutes les discussions et négociations relatives aux dispositions réglementaires permettant une gestion optimisée des déchets. Elle remplit cette mission en étroite relation avec les pouvoirs publics, l'ADEME, les élus et les associations de protection de l'environnement. Pour ses adhérents, l'UNED assure le suivi et la diffusion des réglementations administratives et techniques au niveau national et européen.

La recherche

L'UNED, moteur dans la recherche de solutions innovantes

Dans le cadre d'une politique volontariste de recherche, d'acquisition et de diffusion des connaissances, l'UNED réalise et co-finance avec l'ARTD (Association pour la Recherche du Traitement du Déchet) des études ou des travaux de recherche visant à proposer à ses adhérents des solutions innovantes, pérennes et respectueuses de l'environnement.

La formation

L'UNED, formateur pour ses adhérents

En collaboration avec CEFICEM (Centre national d'Etudes et de Formation des Industries de Carrières Et Matériaux de construction), l'UNED conçoit des programmes de formation destinés aux agents d'exploitation, au personnel d'administratif ou aux responsables de sites. Ces formations ont pour thème central la gestion des déchets au travers du fonctionnement des centres d'enfouissement technique et la connaissance de la réglementation qui s'y applique. Elle réalise également des guides méthodologiques professionnels et, avec l'Education Nationale, des supports d'information sur les métiers de l'environnement.

La communication

L'UNED, promoteur de savoir-faire

Afin de promouvoir les activités et le savoir-faire de ses adhérents, l'UNED édite des documents pédagogiques et organise de nombreuses manifestations. Elle participe également à des travaux ou colloques sur les déchets, rappelant les valeurs fondamentales de l'union : une gestion maîtrisée, transparente et non polluante des rebuts des activités humaines.



De 1972 à aujourd'hui, **plus de 30 ans de dialogue**

Discussions, négociations et suivi de dossiers

- Suivi de la mise en place de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux centres de stockage dits de «classe 2» pour les déchets ménagers et assimilés.
- Participation au suivi et aux travaux de révision des plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Discussions avec le Ministère de l'Environnement à propos du guide relatif à l'enfouissement des déchets inertes.
- Participation aux travaux ayant abouti à l'arrêté du 30 décembre 2002 relatif à l'enfouissement des déchets industriels (centres de stockage, dits de «classe 1»).
- Participation à l'élaboration et au suivi de plusieurs plans départementaux pour la gestion des déchets du BTP.

Etudes, publications et brochures

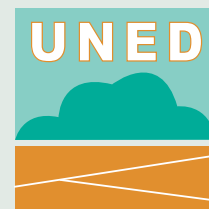
- *Travaux avec le Ministère de l'Environnement sur les différentes versions du guide relatif à l'enfouissement des déchets inertes, dit guide classe 3* - CD Rom UNED (2005)
- *Guide méthodologique pour l'orientation des déchets vers les centres d'enfouissement technique appropriés* - Document UNED (2003)
- *Que deviennent nos déchets ?* - Document pédagogique UNED (2002)
- *Une vraie classe 3 pour la protection de l'environnement* - Plaquette d'information UNED (2000)
- *Comparaison du comportement des déchets dans deux scénarios de classe 3* - Etude du bureau POLDEN (2000)
- *Impact sur les eaux souterraines de trois centres de stockage de déchets inertes* - Etude ANTEA (1995)
- *Caractérisation des déchets issus du BTP* - Etude de l'Ecole des Mines d'Alès (1993)

Gérer les déchets pour préserver l'environnement

3, rue Alfred Roll
75849 Paris cedex 17
téléphone : 01 44 01 47 01
télécopie : 01 46 22 59 74
uned@unicem.fr - www.uned.fr



L'UNED est affiliée à l'UNICEM,
Union Nationale des Industries de Carrières
et Matériaux de construction



Union Nationale des Exploitants du Déchet